

Boulangeries fermées et absence de fruits et légumes pendant la fête Grand rush sur les produits alimentaires avant l'Aïd

● Béjaïa/Les préparatifs de l'Aïd El Fitr s'accélèrent

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Commerce/Tout en renouant avec la grève
Les agents de contrôle
menacent de perturber
la permanence de l'Aïd

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4797 - Lundi 3 juin 2019 - Prix : 10 DA

Page 24

Détérioration du niveau des élèves

La Forem tient les ex-ministres de l'Education pour responsables

Page 2

Tripoli, l'offensive arrêtée

Par Mohamed Habili

Après plus d'un mois de son lancement, l'offensive des forces commandées par le maréchal Khalifa Haftar marque toujours le pas dans la périphérie sud de Tripoli, encore qu'on ne dispose pas d'informations exactes sur les positions respectives des belligérants. Le plus vraisemblable cependant est que la fortune des armes n'a pas été la même sur toute la ligne du front. De temps à autre, il est fait état d'une petite avancée par ici, ou alors d'un petit recul par là, suivant bien sûr qu'on est sur l'offensive ou sur la défensive, mais jusqu'à présent, aucun camp n'a remporté une victoire digne de ce nom, une victoire qui ferait penser qu'il est en train de prendre le dessus. Seulement, est-on en droit d'appliquer à cet égard les mêmes critères pour les attaquants et les attaqués ? A priori non. Dans une guerre, c'est le camp qui a lancé l'offensive qui est tenu de progresser rapidement vers son objectif, en l'occurrence la prise de Tripoli. Offensive et mouvement vont de pair. C'est parce qu'il s'est estimé non seulement le plus fort, mais de loin le plus fort qu'il a pris l'initiative d'attaquer. Si bien que le camp attaqué n'a qu'à résister pour être en droit de se féliciter d'avoir remporté sinon la bataille du moins la première manche. Les forces commandées par Haftar (et non pas ses forces à lui, comme on dit abusivement) mais relevant politiquement de Tobrouk sont tenues en échec. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ont déjà perdu la bataille.

Suite en page 3

Bensalah peut convoquer à nouveau le corps électoral

Le scrutin présidentiel du 4 juillet annulé



N'ayant retenu aucun des deux dossiers de candidature déposés pour les présidentielles du 4 juillet, le Conseil constitutionnel a proclamé hier l'impossibilité de tenir cette échéance électorale et s'est prononcé pour sa réorganisation à une date ultérieure. La date du futur scrutin devrait être fixée par le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, à qui il revient de convoquer à nouveau le corps électoral.

Lire page 2

Programme de formation électronique mondial

La prison de Koléa choisie par l'ONU DC comme modèle

Page 4

Oran

Soirée en hommage à Abdelkader Alloula

Page 13

Bensalah peut convoquer à nouveau le corps électoral

Le scrutin présidentiel du 4 juillet annulé

■ N'ayant retenu aucun des deux dossiers de candidature déposés pour les présidentielles du 4 juillet, le Conseil constitutionnel a proclamé hier l'impossibilité de tenir cette échéance électorale et s'est prononcé pour sa réorganisation à une date ultérieure. La date du futur scrutin devrait être fixée par le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, à qui il revient de convoquer à nouveau le corps électoral.

Par Par Lynda Naili

Réuni pour délibération ces derniers jours, le Conseil constitutionnel s'est prononcé par décision du 1^{er} juin 2019 pour le rejet des dossiers de deux postulants à la candidature, inconnus du public, et conclu à l'impossibilité d'organiser l'élection présidentielle à la date prévue. En outre, dans un communiqué rendu public sur ce sujet, l'institution de Kamel Fenniche souligne qu'il revient au chef de l'Etat de «convoquer de nouveau le corps électoral et de parachever le processus électoral jusqu'à l'élection du président de la République et la prestation de serment constitutionnel».

Le Conseil constitutionnel explique pourquoi les élections du 4 juillet sont impossibles

Le rejet des deux dossiers de candidature en question pour non-conformité aux exigences de la loi n'est pas l'unique motif qui sous-tend la décision du Conseil constitutionnel, qui invoque le «préalable» de réunir les conditions adéquates à la tenue de la présidentielle, soit «la transparence et la neutralité». L'institution note à cet effet que dès lors que la «mission essen-

tielle dévolue à celui investi de la charge de chef de l'Etat est d'organiser l'élection du président de la République, il y a lieu de réunir les conditions adéquates pour l'organisation de cette élection dans la transparence et la neutralité en vue de préserver les institutions constitutionnelles qui concourent à la réalisation des aspirations du peuple souverain». Ainsi, dans les attendus de sa décision, le Conseil constitutionnel dit s'être référé au préambule de la Constitution qui prévoit en son 12^e paragraphe que «la Constitution est au-dessus de tous, elle est la loi fondamentale qui garantit les droits et libertés individuels et collectifs, protège la règle du libre choix du peuple, confère la légitimité à l'exercice des pouvoirs et consacre l'alternance démocratique par la voie d'élections libres et régulières».

Outre le préambule, le Conseil constitutionnel affirme s'être également référé à plusieurs articles de la Constitution, en premier l'article 7 qui stipule que «le peuple est la source de tout pouvoir» et que «la souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple». Ledit Conseil évoque aussi l'article 8 qui dispose que «le pouvoir constituant appartient au peuple» qui «exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne et qui l'exerce aussi par voie de référendum et par l'intermédiaire de ses représentants



élus», le président de la République pouvant «directement recourir à l'expression de la volonté du peuple». En outre, la décision du Conseil constitutionnel s'appuie, de même, sur l'article 102 de la Constitution traitant, notamment, de la procédure liée à la constatation de la vacance définitive de la présidence de la République et qui prévoit que «le président du

Conseil de la nation assume la charge de chef de l'Etat pour une durée de 90 jours au maximum, au cours de laquelle des élections présidentielles sont organisées». Le Conseil constitutionnel cite, par ailleurs, l'article 182 définissant ses prérogatives, à savoir qu'il est notamment «une institution indépendante chargée de veiller au respect de la Constitution» et «veille, en outre,

à la régularité des opérations de référendum, d'élection du président de la République et d'élections législatives». Le Conseil fait également référence à l'article 193 relatif à la surveillance des élections. «Les pouvoirs publics en charge de l'organisation des élections sont tenus de l'entourer de transparence et d'impartialité. A ce titre, la liste électorale est mise à chaque élection, à la disposition des candidats. La loi organique relative au régime électoral précise les modalités d'application de cette disposition», stipule cet article.

Dans ce contexte, notons que des experts en droit constitutionnel soulignent qu'«en cas d'impossibilité d'organiser l'élection présidentielle à la date du 4 juillet, en l'absence de candidats, la Constitution permet au chef de l'Etat de convoquer, de nouveau, le corps électoral et de fixer une nouvelle date à l'élection présidentielle». Ces experts ont appelé à trouver d'autres solutions inspirées de la Constitution et à prendre des «mesures politiques supplémentaires» pour dépasser cette phase et à engager des consultations pour mettre en œuvre les articles 7 et 8 de la loi fondamentale, «fondés sur la volonté et souveraineté populaires».

Pour rappel, selon le ministère de l'Intérieur, 77 lettres d'intention de se porter candidat à l'élection présidentielle avaient été déposées, parmi lesquelles celles de 3 chefs de parti politique. Les responsables de deux formations, l'Alliance nationale républicaine (ANR) et le Front El Moustakbal (FM) avaient ensuite annoncé le gel de leur participation, estimant que les conditions pour le déroulement de l'élection n'étaient pas réunies.

L. N.

Détérioration du niveau des élèves

La Forem tient les ex-ministres de l'Education pour responsables

Selon le président de la Forem, Mustapha Khiati, «les ministres qui ont eu à se succéder, au cours des 20 dernières années à la tête de l'Education, n'ont pas été à la hauteur de leur mission». La raison en est que «la configuration donnée à l'école par ces derniers a contribué à casser les rapports moraux de l'enfant avec sa société, en réduisant, sinon en éliminant, les matières d'éducation civique et morale».

Invité hier à l'émission «L'Invité de la rédaction» de la Radio algérienne, le président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche

(Forem), Mustapha Khiati, a souligné que «l'école étant un maillon important dans l'épanouissement et l'éducation de l'enfant, il est attendu qu'elle contribue à former le futur citoyen algérien, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui». Et d'ajouter que ce sont les ex-ministres qui ont eu à se succéder au cours des 20 dernières années à la tête de l'Education qui n'ont pas fait convenablement leur travail. La raison en est que la configuration donnée à l'école par ces derniers a contribué à «casser les rapports moraux de l'enfant avec sa société», en rédui-



sant, sinon en éliminant, les matières d'éducation civique et morale. A l'origine de cette situation, l'invité pointe du doigt l'ex-ministre de l'Education nationale, Boubaker Benbouzid, durant la présence duquel il note les déperditions scolaires de quelque 2,3 millions d'enfants sur cinq années. Des cours dispensés, l'intervenant met en cause, en outre, les habitudes de «bourrage de crâne» des écoliers et les programmes surchargés dont les écoliers sont victimes, astreints de plus à transporter, chaque jour, près de 13 kilos de manuels et de cahiers dans leur car-

table. Alors que la mission de l'école est d'assurer une bonne scolarisation des enfants confiés à sa responsabilité, le professeur Khiati estimera que celle-ci est paradoxalement en train de former des «personnes violentes». Constatant que le système d'éducation qui n'a cessé de faire l'objet de réformes à répétition et de pratiquer le dirigisme, a finalement «raté» les objectifs attendus de lui, le président de la Fondation pour la promotion de la santé et de la recherche constate que celui-ci est en train de «se diriger vers le mur». Commentant, d'autre part, le rôle joué par la formation professionnelle, chargée de prendre

en charge les élèves exclus de la scolarité, il la perçoit comme «un corps étranger», parce que n'assurant pas convenablement la succession de cette dernière. Sur les 400 000 postes offerts par les centres de formation et d'apprentissage en 2018, il note qu'il n'en a été inscrit que 35 000, en raison, explique-t-il, du refus des jeunes de bénéficier d'un stage formation. Face à cette situation, il propose de repenser entièrement le système de fonctionnement de ce type de structures et de l'intégrer directement au système d'enseignement.

Thininene Khouchi

—Boulangeries fermées et absence de fruits et légumes pendant la fête—

Grand rush sur les produits alimentaires avant l'Aïd

■ La fête de l'Aïd el Fitr sera célébrée mardi ou mercredi, et les familles algériennes, hantées par le spectre des commerces fermés, essayent d'anticiper au mieux les pénuries à venir en stockant au maximum, de tout et de rien.

Par Meriem Benchaouia

Il faut dire que les fêtes religieuses dans la majorité des grandes villes sont toujours synonymes de privations, en raison du diktat des commerçants qui font fi de la loi. A chaque Aïd, la même question se pose : les citoyens trouveront-ils des magasins pour s'approvisionner en produits de première nécessité, notamment le pain ? Cette crainte de pénurie a contraint les citoyens à se précipiter vers les marchés pour s'approvisionner en quelques produits alimentaires. En dépit du durcissement des sanctions, des commerçants réfractaires ne respectent pas, probablement, l'obligation de permanence. Résultat : les citoyens préfèrent prendre les devants en se ruant sur les produits alimentaires de première nécessité. Le doute plane d'ores et déjà quant à la disponibilité, en quantités suffisantes, des produits alimentaires durant ces deux jours fériés et les jours qui suivront. Des efforts ont certes été consentis pour changer la donne et faire disparaître cette crainte des commerces fermés et éviter le rush sur les produits de première nécessité. Malheureusement, rares sont les commerces qui respectent les consignes du ministère, au grand dam des consommateurs. Ainsi, le département du Commerce mobilise pour cette année plus 60 000 commerçants pour assurer la permanence de l'Aïd. La permanence concernera 4 992 boulangers, 33 475 commerçants activant dans l'alimentation générale, fruits et légumes, 11 526 dans des activités diverses et 445 unités de production (141 laiteries, 270 minoteries et 34 unités de



PH.D.R.

production d'eau minérale). Le nombre de commerçants réquisitionnés a ainsi été renforcé cette année et revu à la hausse de l'ordre de 19%, par rapport à l'année 2018. A cet effet, 2 233 agents de contrôle ont été affectés à travers l'ensemble du territoire national pour le suivi de la mise en œuvre de ce programme des permanences. Rappelant l'adhésion habituelle des commerçants en vue d'assurer l'approvisionnement de la population durant les fêtes nationales et religieuses, le ministère

du Commerce appelle les commerçants réquisitionnés à contribuer massivement à la réussite de cette opération. Il a informé les commerçants de l'obligation de procéder, après l'Aïd El Fitr, à la reprise des activités commerciales conformément aux nouvelles dispositions de la loi 04-08, régissant les congés durant les fêtes légales et religieuses et les invite, à ce titre, à la réouverture de leur commerce, souligne le communiqué. Pour rappel, l'application de la permanence des commerçants pendant les fêtes

légales nationales et religieuses a commencé en 2012 suite à l'amendement de la loi 04-08 fixant les conditions d'exercice des activités commerciales, par l'introduction d'une disposition obligeant les commerçants à assurer une permanence durant ces fêtes. Cette loi prévoit des sanctions à l'encontre des récalcitrants, dont la fermeture des locaux commerciaux pour une durée d'un mois assortie d'une amende allant de 30 000 à 200 000 DA contre les contrevenants.

M. B.

Plus que quelques jours avant la fin du ramadhan Les préparatifs de l'Aïd El Fitr s'accélèrent à Béjaïa

Le mois de ramadhan touche à sa fin et l'on se prépare dans chaque foyer à accueillir l'Aïd El Fitr. Se retrouvant toujours dans l'esprit du mouvement à travers les manifestations des vendredis, cela n'a pas empêché les chefs de famille de commencer, en parallèle, la préparation de la fête de l'Aïd El Fitr par les traditionnels achats des habits pour leurs enfants et les ingrédients pour la préparation des gâteaux de cette fête sacrée. Contrairement aux jours précédents, les magasins et marchés connaissent une grande activité et animation ces derniers jours. L'on se bouscule même pour faire ses achats. En effet, les traditionnelles emplettes ont débuté depuis deux semaines déjà, surtout en ce qui concerne les vêtements. Les magasins sont pris d'assaut juste après le ftour.

Les familles essayent de rattraper le retard, au grand bonheur des commerçants qui commencent à s'inquiéter par le peu de flux enregistré au début du ramadhan, quoique certains ont déjà acheté les articles vestimentaires pour leurs enfants avant même le ramadhan. Ils ont anticipé ces achats pour éviter la spéculation des derniers jours et surtout pour avoir à choisir. De l'avis des chefs de famille, les articles vestimentaires sont hors de portée. Il faut déboursier quelque 50 000,00 DA pour habiller deux ou trois enfants, sans miser sur la qualité car il faut avoir un budget assez important pour espérer acheter des articles de marque. Les prix des ensembles pour fillettes varient entre 4 500 et 18 000,00 DA, les prix des pulls et les pantalons sont affichés entre 2 500 DA et

4 500 DA l'article, sans oublier les chaussures qui sont tout aussi chères car leurs prix varient entre 4 000,00 et 9 000,00 DA, parfois plus, selon la qualité. Une mère de famille avoue avoir déboursé plus de 35 000 DA rien que pour habiller sa fille de 11 ans et plus de 25 000,00 DA pour habiller son enfant de 9 ans. Une autre mère de famille dit avoir habillé ces deux gosses pour la somme de 45 000,00 DA. S'agissant de la hausse des prix, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a une hausse de 20 à 30% par rapport aux deux mois précédents et par rapport à l'année passée. Ceci pendant que les emplettes liées aux préparatifs et à l'achat de gâteaux battent leur plein ces derniers jours. Les magasins spécialisés dans la vente des ingrédients de gâteaux connaissent

une grande affluente. C'est le business juteux des pâtisseries et des vendeurs de fruits secs. La flambée des prix ne semble épargner aucun de ces produits alimentaires. Pour les commerçants ces ultimes journées du mois sacré représentent une réelle opportunité pour doubler les profits. Durant cette période, les achats des divers ingrédients nécessaires à la confection des gâteaux grimpent. Pour faire leurs courses, les mères de famille doivent déboursier entre 10 000,00 et 20 000,00 DA pour tous ces produits, certains plus si l'on choisit de faire des gâteaux aux amandes. On peut citer les prix des produits très demandés tels que la pistache à 6 000 DA le kg, les noix sont affichées à 2 700 DA, les amandes entre 2 300 et 2 500 DA, les amandes effilées à 3

LA QUESTION DU JOUR

Tripoli, l'offensive arrêtée

Suite de la page une

Il n'en reste pas moins que du fait même que les critères de réussite ne sont pas les mêmes pour les deux camps, en tout cas dans un premier temps, on peut dire que ce sont les milices en position défensive dans Tripoli qui jusque-là ont prévalu. Pour elles, l'essentiel est de tenir tête, de faire front, de ne pas perdre pied. Le maréchal Haftar n'aurait probablement pas rejeté la trêve d'une semaine, coïncidant qui plus est avec le début du ramadhan, proposée par l'ONU, s'il avait déjà repoussé l'ennemi dans ses derniers retranchements. Il aurait au contraire eu à cœur de montrer sa magnanimité, d'achever de gagner par la douceur le cœur des habitants de Tripoli, après avoir défoncé leurs lignes de défense et pris déjà une bonne partie de leur ville. Reprenant confiance dans sa bonne étoile, Fayaz el-Serraj, qui ne se voit plus fuyant Tripoli en catastrophe, part en tournée dans les capitales européennes ayant voix au chapitre dans la crise de son pays. Il n'est pas le même homme d'il y a un mois, ni pour lui-même ni pour ses interlocuteurs. La France elle-même a parlé, par la bouche de son ministre des Affaires étrangères, d'imprudence commise par les attaquants. Pour el-Sarraj, Haftar n'aurait pas lancé son offensive si la France ne lui avait pas donné le feu vert pour cela. Rien ne montre que tel fut bien le cas, mais pour el-Sarraj, dans les circonstances actuelles, qui n'est pas avec lui est nécessairement contre lui, compte tenu de son titre reconnu d'unique représentant de la Libye. Le seul fait qu'il soit toujours là, fidèle à son poste, qu'il puisse sortir de Tripoli sans que cela soit un voyage sans retour, lui donne comme une seconde légitimité, après une première mise à rude épreuve ces derniers temps. S'il a pu quitter Tripoli, c'est qu'il est encore libre de ses mouvements, c'est qu'il n'y était pas tenu prisonnier, ni par les milices ni par l'approche des troupes de Haftar. Pour se refaire une santé, lui n'a besoin que de résister, que de ne pas se laisser emporter par la première vague. A cette condition seulement, une contre-offensive est possible. Est-ce celle-ci qu'il est allé négocier avec les Européens?

M. H.

000 DA, les noisettes à 3 700 DA et la noix de coco entre 700 et 800 DA. A ne pas oublier d'autres produits comme la farine, le beurre, la margarine, l'huile et bien d'autres ingrédients nécessaires ou indispensables à la préparation des gâteaux. Il est utile de noter que les fruits et légumes, dont les prix ont connu une légère baisse durant la fin des deux semaines de ramadhan et troisième semaines du jeûne, sont repartis à la hausse ces trois derniers jours.

Hocine Cherfa

Programme de formation électronique mondial

La prison de Koléa choisie par l'ONU DC comme modèle

■ L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONU DC) a choisi l'établissement pénitentiaire de Koléa (Tipasa), en tant que modèle pour le programme de formation électronique mondial au profit des établissements pénitentiaires à travers le monde, aux côtés de deux établissements pénitentiaires de deux autres pays, a indiqué le directeur général de l'administration pénitentiaire, Mokhtar Felioune.

Par Siham B.

Lors d'une rencontre internationale organisée par l'ONU DC dans la capitale autrichienne Vienne, le 21 mai dernier, l'établissement pénitentiaire de Koléa, représentant du système carcéral algérien, a été choisi pour un programme onusien de formation électronique, aux côtés de la Suisse et de l'Argentine, au profit des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire de par le monde et ce, conformément aux règles



internationales des droits de l'Homme ou communément appelé «règles de Nelson Mandela», a précisé M. Felioune samedi à l'APS.

Il s'agit d'un programme mondial électronique, institué par l'ONU DC, à travers la création d'un site électronique comportant des applications et des programmes d'action sur les techniques et moyens les plus récents de traitement des prisonniers dans les pays en question dont l'Algérie, à même de permettre aux établissements pénitentiaires de le consulter pour s'enquérir des systèmes carcéraux innovants visant la rééducation et l'insertion sociale des prisonniers qui ont purgé leur peine, a ajouté le même responsable.

M. Felioune a qualifié ce choix de «sacre» et d'«attestation onusienne» en faveur du processus de réforme de l'administration pénitentiaire et de «valorisation des efforts du personnel du secteur».

L'Algérie est un modèle en matière de respect des droits de

l'Homme, notamment à travers la réunion de toutes les conditions en vue d'encourager les prisonniers à l'acquisition du savoir et à la formation durant la période de leur détention.

Le choix de l'établissement pénitentiaire de Koléa intervient suite à la candidature de l'Algérie au programme onusien relatif à la formation électronique de l'administration pénitentiaire, d'autant qu'elle œuvre dans ce domaine «en toute transparence et dans le respect des droits de l'Homme, en coordination avec les agences onusiennes, contrairement à certains pays qui refusent d'y participer», a-t-il souligné. Après avoir félicité le personnel de l'administration pénitentiaire, le même responsable a indiqué que les établissements pénitentiaires en Algérie sont devenus des écoles de formation qui accordent à l'enseignement et à la formation une grande importance.

Le nombre des prisonniers suivant des programmes de formation est en nette augmentation, avec plus de 40 détenus qui

suivent une formation générale et près de 39 stagiaires dans la formation professionnelle, à travers les différents établissements pénitentiaires du pays.

Par ailleurs, 4 322 détenus se présenteront, cette année, à l'examen du Brevet de l'enseignement moyen (BEM), ainsi que 4 200 détenus (des deux sexes) passeront les épreuves du baccalauréat, ce qui dénote de l'intérêt croissant des détenus pour les programmes de formation, a poursuivi le même responsable.

Concernant la cérémonie nationale organisée hier à l'occasion de la Nuit du destin (Leilat el qadr), le responsable a salué le niveau des participants et des lauréats, fruit de la politique de réforme de l'administration pénitentiaire, relevant un engouement des détenus pour la lecture et la formation.

Les activités et manifestations organisées, chaque année, à l'occasion du ramadhan au niveau de l'établissement pénitentiaire de Koléa, en présence du procureur général près la

cour de Tipasa, de cadres du ministère de la Justice et de membres de la société civile, se sont déroulées dans une ambiance conviviale, à travers l'organisation, pour la première fois, du concours «Tourjoumane el Coran» (Interprète du Coran), dont le premier lauréat est un détenu de l'établissement pénitentiaire de Bouira. Cet établissement a également obtenu la première place au concours de poésie et de psalmodie du Coran.

L'établissement pénitentiaire de Chlef a décroché la première place au concours «Hadiths nabaouis», celui de Berrouaghia a été classé premier au concours «La nouvelle» et psalmodie du Coran, tandis que celui de Tizi-Ouzou compte le plus grand nombre de détenus finalistes des différentes catégories de ce concours.

484 détenus des deux sexes, représentant 10 établissements pénitentiaires nationaux, ont pris part à ce concours annuel organisé tous les ramadhan.

S. B./APS

Naftal

La distribution des produits pétroliers sera assurée durant l'Aïd El Fitr

LA DISTRIBUTION des produits pétroliers sera assurée durant la fête de l'Aïd El Fitr sur l'ensemble du réseau des stations-service et des points de vente de Naftal, a indiqué hier cette société nationale dans un communiqué.

«Durant la fête de l'Aïd El Fitr et à l'instar des autres jours, la distribution des produits pétroliers sera assurée sur l'ensemble du réseau des stations services et des points de vente de Naftal de jour comme de nuit (24h/24h) et à travers tout le territoire national», a précisé la Société nationale de commercialisation et de distribution de produits pétroliers.

L'Aïd El Fitr est attendu pour mardi ou mercredi prochain.

Y. N.

Mila

«Lemlema», tradition d'honorer les imams officiant les tarawih

Les fidèles des mosquées de la wilaya de Mila s'attachent, à la fin de chaque mois sacré de ramadhan, à témoigner leur déférence envers les imams qui ont officié durant tout le mois les prières surrogatoires des tarawih par l'organisation de la traditionnelle «Lemlema».

Cette tradition «Lemlema» (qui signifie littéralement la collecte) consiste à collecter de l'argent auprès des fidèles pour l'offrir à l'imam le jour où il termine la récitation de l'intégralité du saint Coran en guise de présent.

Elle a lieu le plus souvent le 27^e jour du ramadhan. Une caisse est alors accrochée à l'entrée de la mosquée et chacun y dépose le montant qui convient à sa bourse.

Dans d'autres mosquées, un foulard est étendu à même le sol pour la collecte.

Les Mileviens ont toujours honoré cette tradition de témoignage de leur reconnaissance pour les imams des tarawih qui souvent viennent en bénévoles en dehors de la wilaya pour diriger ces prières surroga-

toires longues qui exigent de leur part une forte attention pour éviter les erreurs de la récitation, a déclaré un membre du comité de la mosquée El-Djida en annonçant aux fidèles le jour de «Lemlema».

Pour Brahim, enseignant à la retraite, les habitants de Mila, outre Lemlema, veillent durant tout le mois de ramadhan à inviter à tour de rôle ces imams pour partager avec eux le repas de rupture du jeûne (ftour) dans une convivialité qui compense à l'imam l'éloignement des siens.

L'hospitalité et la cordialité, l'autre manière de déférer les «Houfadh»

Lorsque la mosquée ne dispose pas d'un lieu pour accueillir les imams bénévoles, des maisons sont louées pour eux durant le mois dans un geste d'hospitalité et cordialité de la part de la communauté, a ajouté Brahim.

Cette déférence pour les imams des tara-

wih découle du grand intérêt attaché par les gens de la région pour le saint Coran et ceux qui le mémorisent (El Houfadh) en considérant que le fait de diriger ces prières équivaut à une œuvre charitable que l'on ne peut qu'honorer, a estimé Khaled Boughezal, imam de la mosquée Moubarek El-Mili de Mila.

Des cadeaux multiples et autres largesses sont offerts à ces imams, en plus de Lemlema exclusivement en signe de considération et honneur, a-t-il dit.

Pour le directeur de wilaya des affaires religieuses, Messaoud Bouledjoudija, Lemlema est une tradition ancrée dans les mœurs de toute la société algérienne et est loin de se limiter à la seule wilaya de Mila.

C'est un geste naturel envers des personnes qui se sont proposées d'offrir ces prières surrogatoires de façon bénévole, surtout qu'elles représentent la moitié des imams en charge de ces prières dans la wilaya de Mila qui compte 380 mosquées, a relevé M. Bouledjoudija.

Mahi H.

Zone de libre-échange continentale Afrique

Le 15^e forum de négociation finalise les travaux en suspens

■ La 15^e réunion du forum de négociation de la zone de libre-échange continentale Afrique (ZLECAf-FN) s'est achevée à Addis-Abeba (Ethiopie) permettant la finalisation des travaux en suspens, a indiqué un haut responsable au ministère du Commerce.

Par Mahi O.

Dans un entretien accordé à l'APS, le directeur général du commerce extérieur au ministère du Commerce, Khaled Bouchelaghem, a expliqué que la 15^e «ZLECAf-FN», dont les travaux avaient débuté le 20 mai dernier, avait essentiellement porté sur la finalisation des travaux relatifs à l'identification des critères conférant l'origine africaine pour chaque produit. Cet exercice technique, visait, a-t-il dit, à «harmoniser les positions autour des règles d'origine pour faire bénéficier les produits africains échangés entre les Etats membres, de préférences tarifaires». Le document sanctionnant les travaux de la session constitue un appendice à l'annexe 2 du protocole sur le commerce des marchandises, et ce, après sa validation par les ministres du Commerce de l'Union africaine (UA), les 7 et 8 juin 2019 à la capitale éthiopienne, a précisé M. Bouchelaghem. Selon lui, les négociations autour de la ZLECAf, mise en vigueur le 30 mai dernier, sont conduites par quatre institutions. Il s'agit des Groupes de travail techniques (GTT), du Forum de négociation de la ZLECAf (ZLECAf-FN), du Comité des hauts fonctionnaires du commerce (STOs) et de la Réunion des ministres africains en charge du Commerce (AMOT). Ces organes, a précisé le même responsable, sont composés de représentants des Etats membres de l'UA et des Communautés économiques régionales. Le Forum est donc

chargé de conduire les négociations sur la base des rapports soumis par les différents GTT et rendu compte au Comité des Hauts fonctionnaires. Ce dernier présente les résultats des négociations aux ministres africains du Commerce pour validation.

La RASD parmi les premiers pays signataires

Interrogé sur «les questions qui restent en suspens», il a cité l'élaboration des règles, l'identification des taux d'intégration conférant l'origine africaine aux produits à échanger (règles de liste), ainsi que l'élaboration des offres tarifaires visant la libéralisation de 90% des lignes tarifaires. Il a aussi évoqué l'identification des produits sensibles et ceux à exclure de la libération tarifaire constituant les 10% des lignes tarifaires restantes, ainsi que l'élaboration et la soumission, au titre du commerce des services, des listes des engagements spécifiques pour chaque Etat membre. Concernant l'apport de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) dans le cadre de la ZLECAf, M. Bouchelaghem a rappelé que cet Etat, qui est membre fondateur de l'UA, figure parmi les pays signataires de l'Accord sur la zone à Kigali (Rwanda) en mars 2018. La RASD, a-t-il poursuivi, est référencée actuellement comme le 22^e pays ayant déposé les instruments de ratification, ce qui a conduit à l'entrée en vigueur de l'Accord ZLECAf, le 30 mai dernier. Questionné sur les prochaines étapes qui suivront le lancement effectif de la ZLECAf, le même responsable, a



indiqué qu'un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement, est programmé pour le 7 juillet 2019, à Niamey (Niger) pour le lancement du marché intra-africain. Selon lui, la ZLECAf se veut une zone géographique continentale dans laquelle les biens et services circulent sans restriction entre les Etats membres de l'UA.

Elle vise à stimuler le commerce intra-africain en offrant un Accord commercial global et mutuellement bénéfique entre les Etats membres, couvrant le commerce des biens et des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence. Très attendue, cette zone constitue un marché

de 1,2 milliard de personnes et un produit intérieur brut combiné de 2,5 milliards de dollars, et créera un flux d'échange de 3 000 milliards de dollars, sans aucun droit de douane ni restriction à la frontière, a précisé M. Bouchelaghem.

L'idée de créer la Zone son origine dans le Traité d'Abudja (juin 1991), qui stipule que les Etats africains doivent renforcer leurs Communautés Economiques Régionales (CER) en intégrant et en coordonnant leurs politiques commerciales et en mettant graduellement, les huit CER, y compris l'UMA, sur une période de 34 ans, et par étapes, à partir de l'entrée en vigueur du Traité d'Abudja. La ZLECAf, a ajouté M.

Bouchelaghem, est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA qui constitue un cadre commun pour une croissance inclusive et un développement durable pour l'Afrique à réaliser au cours des cinquante prochaines années.

Les dirigeants africains espèrent que l'accord éliminera les droits de douane et générera des emplois pour une main-d'œuvre jeune et harmonisera le travail des communautés économiques régionales déjà existantes. Cela pourrait également accroître le commerce intra-africain de 52,3% par an. Actuellement, le commerce intra-africain représente environ 16% du commerce total du continent.

M. O. / APS

Secteur transport aérien dans le monde en 2019

Recul des prévisions de bénéfices de 21%

L'Association internationale du transport aérien (IATA), a indiqué hier à Séoul que le secteur du transport aérien a baissé ses prévisions de bénéfice pour 2019 de 21% à 28 milliards de dollars contre 35,5, sur fond de guerre commerciale et de hausse des prix du kérosène. «L'environnement commercial pour les compagnies aériennes s'est détérioré avec un prix du fioul en hausse et un affaiblissement important des échanges commerciaux dans le monde», a affirmé l'association qui tient dimanche et lundi son Assemblée générale annuelle à Séoul. La région Asie-Pacifique, qui représente environ 40% du transport de fret aérien dans le monde, est particulièrement touchée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis dont les effets, combinés à la hausse du prix du kérosène, font

baïsser les prévisions de bénéfice net du secteur d'1,7 milliard de dollars (de 7,7 à 6 milliards). Malgré ce contexte peu favorable, l'industrie restera dans le vert pour la 10^e année consécutive, selon IATA. «Mais les marges sont rognées par les coûts croissants de la main-d'œuvre, du fioul et

des infrastructures», a déclaré le directeur général de l'organisation, Alexandre de Juniac. «L'affaiblissement des échanges devrait se poursuivre alors que la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine s'intensifie. Le cargo est la première activité touchée», a-t-il ajouté. M. de

Juniac a également appelé à restaurer la confiance, entre «les autorités de régulation des différentes régions du monde, entre les régulateurs et l'industrie et avec les passagers» après les accidents impliquant des Boeing 737 MAX. Le dysfonctionnement du système anti-décrochage

MCAS est mis en cause dans les accidents d'Ethiopian Airlines le 10 mars (157 morts) et de Lion Air le 29 octobre en Indonésie (189 morts), qui a entraîné l'interdiction provisoire de vol du 737 MAX, dernier-né du constructeur américain depuis le 13 mars.

Salem K.

Brésil

Repli du PIB à 0,2% au premier trimestre 2019

Le Produit intérieur brut (PIB) du Brésil a enregistré son premier repli trimestriel depuis 2016, avec un recul de 0,2% au premier trimestre par rapport au trimestre précédent, selon les chiffres publiés par l'Institut brésilien de statistiques (IBGE). Face aux faibles résultats de l'activité économique observés entre janvier et mars au Brésil, les analystes brésiliens ont commencé à revoir à la baisse leurs estimations de croissance du Produit intérieur brut (PIB) à moins de 1% en 2019. Si le scénario le plus pessimiste se

confirme, l'économie brésilienne obtiendra un résultat plus faible qu'en 2017 et 2018, période au cours de laquelle le PIB n'avait progressé que de 1,1%. «Les chiffres du premier trimestre ont renforcé le cadre d'une économie faible», a indiqué Alessandra Ribeiro, économiste du cabinet de conseil Tendências, qui prévoyait une croissance de 1,6% jusqu'en 2019, mais devrait maintenant porter cette prévision à moins de 1%. «L'investissement se comporte mal et je ne vois pas comment ce scénario pourrait être

inversé cette année et l'année prochaine», a indiqué, pour sa part, l'économiste en chef du bureau de Conseil Fator, José Francisco de Lima Gonçalves, qui table sur une croissance de 0,7% pour cette année, «au mieux». D'après ces économistes cités par la presse locale, la principale question est de savoir si le pays sera capable de résoudre le problème fiscal et d'approuver la réforme du régime des retraites, considérée comme fondamentale pour l'équilibre des comptes publics.

R. E.

Batna

Le secteur de la santé se dote de 12 nouvelles ambulances

■ Le secteur de la santé de la wilaya de Batna a été renforcé à la faveur de l'acquisition de douze nouvelles ambulances équipées, distribuées au profit de plusieurs infrastructures de santé des collectivités locales enclavées, en présence des présidents d'assemblées populaires communales concernés.

Par Fatah A.

L'acquisition de ces ambulances a nécessité un investissement de l'ordre de 120 millions de dinars, puisé du budget de la wilaya, a déclaré le chef de l'exécutif local, Farid Mohamedi, précisant que le manque d'ambulances dans les établissements de santé ainsi

que l'éloignement du chef-lieu de wilaya ont été pris en considération dans le choix des communes bénéficiaires.

Première du genre dans la wilaya de Batna, cette opération sera suivie d'autres actions similaires, a assuré le même responsable, insistant sur l'importance de mettre ces ambulances à la disposition du personnel médical des établisse-



ments de santé bénéficiaires et d'œuvrer à éradiquer le déficit en matière d'évacuation des malades, notamment en cas d'urgence. Les douze nouvelles ambulances ont été distribuées au profit des com-

munes de Djezar, Merouana, Oued Chaaba, Seggana, Kimmel, Bitam, Taxlent, Sefiane, Chemora, Tazoult et Inoughissen ainsi qu'un centre de santé du personnel des collectivités locales de

Batna, a fait savoir la même source. De son côté, le directeur de la santé et de la population (DSP) par intérim, Abdesslem Farid, a indiqué à l'APS que ces ambulances modernes sont dotées d'équipements de réanimation, notant que la priorité dans le choix des établissements de santé bénéficiaires était accordée aux polycliniques situées dans des zones éloignées, notamment ceux qui assurent un service de permanence h/24 et ceux qui disposent d'une maternité. Dans le cadre du programme sectoriel, une opération de distribution de 10 ambulances aura lieu " prochainement " avec l'objectif de répondre au besoin, en matière d'équipement, exprimé par les structures hospitalières de la wilaya de Batna, a ajouté le même responsable, soulignant que le secteur de la santé à Batna enregistre un déficit de 15 ambulances.

F. A./APS

Cancer du sein

Un nouveau type de traitement augmente le taux de survie

Un nouveau type de traitement permet d'augmenter considérablement le taux de survie des femmes de moins de 60 ans souffrant du type le plus courant de cancer du sein, ont révélé des chercheurs à Chicago, en présentant les résultats d'un essai clinique international.

Ces recherches montrent qu'ajouter un inhibiteur du cycle cellulaire, le ribociclib, au traitement permet de pousser le taux de survie jusqu'à 70%, après trois ans et demi. Le taux de mortalité chez les patientes ayant reçu ce traitement a été de 29% moins élevé que chez celles n'ayant reçu qu'un placebo, selon les résultats présentés lors de la conférence annuelle de l'American Society of Clinical Oncology (ASCO) qui réunit ce week-end des spécialistes internationaux du cancer. L'étude s'est concentrée sur des

patientes souffrant d'un cancer du sein hormonodépendant, qui représente deux tiers de tous les cas de cancer du sein chez les femmes avant la ménopause, a expliqué l'auteur principal de ces travaux, Sara Hurvitz. Ces patientes reçoivent d'ordinaire des traitements visant à bloquer la production d'oestrogènes.

"On peut en fait obtenir une meilleure réponse (...), ou mieux tuer le cancer, en ajoutant l'un de ces inhibiteurs de cycle cellulaire" en plus d'une hormonothérapie, a-t-elle ajouté. Ce traitement est moins toxique qu'une chimiothérapie traditionnelle car il cible plus spécifiquement les cellules cancéreuses, en les empêchant de se multiplier. L'essai clinique se base sur plus de 670 cas, concernant uniquement des femmes de moins de 59 ans qui étaient à un stade avan-

cé du cancer, de stade 4, et qui n'avaient pas reçu auparavant de traitement anti-hormonal. " Il s'agit de patientes qui reçoivent en général leur diagnostic à un stade plus avancé de leur maladie car nous n'avons pas d'excellents protocoles de détection chez les femmes plus jeunes ", a précisé Mme Hurvitz.

D'après Harold Burstein, un oncologue qui n'a pas pris part à ces recherches, il s'agit bien d'une " étude importante " puisqu'elle démontre que réguler le cycle cellulaire, à travers les kinases dépendantes des cyclines (CDK), " se traduit par une amélioration notable " du taux de survie. Harold Burstein travaille à l'institut américain Dana-Farber Cancer Institute à Boston. L'essai clinique a en partie été financé par le groupe pharmaceutique Novartis.

Baya O.

Oran

Plus de 1 660 consultations de dépistage du diabète et de la HTA

Plus de 1 665 consultations de prévention et de dépistage du diabète et de l'hypertension artérielle (HTA) ont été effectuées à des fidèles à la mosquée pôle " Abdelhamid Ibn Badis " d'Oran depuis le début du mois de ramadhan, a-t-on appris samedi de l'établissement public de santé de proximité EPSP " Front de mer ".

Le chargé d'information à cet ESPS, Khaldi Salim Ghali a indiqué qu'un staff médical composé de médecins, d'infirmiers et de laborantins, a effectué depuis le début du mois sacré jusqu'à vendredi (792 consultations pour le diabète et 873 pour le HTA) en plus de consultations ordinaires.

Ces consultations menées par un spécialiste en sensibilisation et un cadre paramédical retraité à titre bénévole ont donné lieu au dépistage de 55 personnes atteintes de diabète

et de 57 autres de la HTA, qui ignoraient qu'ils étaient malades. Ils ont été orientés vers l'EPSP de Front de mer pour leur traitement et leur suivi.

La dernière soirée du vendredi de cette opération placée

sous le slogan : " Ramadhan et la santé " a été marquée par la distribution de 61 glucomètres. Cette campagne, organisée par l'EPSP depuis cinq années dans cette mosquée durant le mois de Ramadhan, s'inscrit dans le

cadre des efforts de sensibilisation, de prévention contre le diabète et le HTA, et du rapprochement de la santé du citoyen. Cet établissement sanitaire de proximité a organisé, dans la même mosquée en collaboration avec

le CHU d'Oran, une campagne de don de sang les trois premiers jours du Ramadhan, couronnée par la collecte de 166 poches de sang de différents rhésus.

Safia Y.

Chlef

Une caravane médicale de solidarité au foyer des personnes âgées de Oued Fodda

La caravane médicale de solidarité lancée à l'initiative de l'établissement de santé de proximité de Oued Fodda (Chlef) s'est déplacée, samedi, vers le foyer des personnes âgées de la ville.

Il s'agit là d'une caravane médicale initiée, à chaque mois du Ramadhan, par l'établissement de santé de proximité de Oued Fodda dont le staff encadreur a décidé, cette année, de poser bagages au niveau du foyer des personnes âgées de la ville, au grand bonheur des pensionnaires de cet établissement, qui les ont invité à partager leur repas du ftour, a indiqué, Lyes Halimi, chef de service au niveau de l'établissement de santé.

Outre des cadeaux symboliques, les pensionnaires de ce foyer ont bénéficié gracieusement d'examens médicaux spécialisés, assurés par le staff encadreur de cette caravane médicale composée d'une dizaine de médecins spécialistes dont des chirurgiens, spécialistes en médecine interne, diabétologues et cardiologues, outre des paramédicaux, a-t-il ajouté.

Nombre de bénéficiaires de cette opération, reflétant les hautes valeurs de solidarité caractérisant la société algérienne, n'ont pas manqué de louer cette initiative, qui contribue au dépistage de nombreuses maladies chez eux de manière à préserver

leur santé, mais qui leur a permis aussi de "vivre une belle ambiance familiale en ce mois sacré du Ramadhan". Selon le programme fixé pour cette caravane de solidarité, le staff médical est attendu après le ftour pour prendre part, avec les pensionnaires du foyer, à la prière du soir et à un prêche religieux, avant la distribution de cadeaux symboliques, puis d'assister à des chants religieux. " Toutes les personnes chez qui des maladies chroniques ont été détectées à l'issue de ces examens médicaux bénéficieront d'un suivi et d'une prise en charge ", a-t-on assuré de même source.

R. S.

Laghouat

Nouveaux projets pour la commune de Hassi-R'mel

■ De nouvelles opérations de développement ont été retenues, au titre des programmes sectoriels et communaux et de 2019, en faveur de la commune de Hassi-R'mel, wilaya de Laghouat, susceptibles de répondre aux attentes des populations locales, a-t-on appris des responsables de cette collectivité locale.

Par Anissa H.

Ces opérations portent sur la réalisation de la voirie et divers réseaux (VRD), l'aménagement urbain, des projets pour les secteurs de l'éducation et de la jeunesse et des sports, dont les travaux seront lancés une fois les procédures réglementaires des marchés publics achevés. L'on relève la réalisation, au titre du programme sectoriel de développement, d'une école primaire catégorie «D», l'équipement de deux cantines scolaires «Ali-Bekchich» et «Mohamed-Bouhali» de la même commune. Le secteur de la jeunesse et des sports s'est vu accorder un stade revêtu en pelouse synthétique, implanté au chef-lieu de la commune, susceptible de consolider les structures existantes, dont la piscine semi-olympique dans la nouvelle-ville de Bellil. Par souci de prendre en charge les préoccupations des citoyens, il sera procédé «prochainement» au lancement des travaux de

renovation du réseau d'éclairage public longeant la route du 5 juillet, l'utilisation, pour la consommation électrique rationnelle, des équipements d'éclairage économiques au niveau des quartiers des 433 lotissements et de 200 logements de la nouvelle ville de Bellil. Le programme de développement prévoit également la viabilisation et la pose des trottoirs de la cité 250 logements

de Bellil, en plus de l'aménagement de la cité 500 lotissements dans le village de Bouzbir, a-t-on ajouté de même source. La commune de Hassi-R'mel a bénéficié d'une opération d'achèvement des travaux d'aménagement et de raccordement des lotissements ruraux, d'une autre de raccordement des 900 lotissements sociaux, selon les services précités.

A. H. / APS



Annaba

Plus de 20 projets pour le traitement des dysfonctionnements de la carte scolaire

Plus de vingt nouveaux projets éducatifs portant sur le traitement des dysfonctionnements de la carte scolaire sont en cours de réalisation dans la wilaya d'Annaba, a indiqué le directeur local du secteur de l'éducation, Mohamed Layachi. Ces projets sont en cours de concrétisation aux nouveaux pôles urbains de la wilaya à l'instar de celui de la zone de

Kelitoussa, d'Ain Djebara, de Bouzaâroura et d'El Kentara relevant des communes d'El Bouni, Berrahal et Sidi Amar en plus de la nouvelle ville Draâ Errich, a précisé le responsable. Le développement des nouvelles zones d'expansion urbaine par la construction des infrastructures d'enseignement éducatif nécessaires «est une priorité absolue pour le secteur», a-t-il souligné. Il

est prévu dans ce contexte la réception au titre de la rentrée scolaire prochaine 2019-2020 d'un nouveau lycée au pôle urbain intégré (la nouvelle-ville Draâ Errich) ainsi que 3 CEM et 8 groupes scolaires dans les régions de Draâ Errich, Kelitoussa et Bouzaâroura, implantées dans les communes d'Oued El Aneb, Berrahal et d'El Bouni, a ajouté M. Layachi. Des

groupements d'habitation des zones de Berka Ezerga, Djamaât Hocine, El Kentara, Ain Djebara relevant des localités de Sidi Amar, Oued El Aneb et El Bouni seront dotés également de nouveaux groupes scolaires et de structures de service spécialisés dans la restauration ainsi que des unités de dépistage et de suivi (UDS) dont la réception est attendue durant la même période, a signalé le directeur du secteur. Plus de 50 projets similaires liés au domaine de réalisation des infrastructures éducatives et de service réservés aux diverses communes de la wilaya notamment les zones d'expansion urbaine sont également prévus par le secteur, a fait savoir M. Layachi.

Nabila T.

Souk Ahras

Distribution de 460 ruches au titre du programme de développement rural

Un lot de 460 ruches a été distribué à des apiculteurs de plusieurs communes de la wilaya de Souk Ahras au titre du programme de développement rural. Ce lot fait partie d'une opération portant sur la distribution de 6.520 ruches d'une valeur globale de 60 millions DA, a précisé le directeur des services agricoles, Ahmed Chiah, lors de la cérémonie de distribution tenue à la coopérative apicole «El Malika». La priorité est accordée aux agriculteurs ayant suivi une formation dans les centres de formation professionnelle, a souligné le même responsable qui a précisé que le programme de développement rural prévoit pour la saison 2018/2019 la distribution de 48 000 plants d'oliviers d'une valeur

de 9 millions DA et réserve 280 millions DA à l'entretien des étables et 71 millions DA pour l'ouverture de 36 km de pistes agricoles. Les formations à l'apiculture (élevage des reines, transport des ruches, éclosion) ont été assurées par les CFPA d'Ain Senour, Mechrouha, Merahana, Taoura, Lehdada et Sidi Fredj, a indiqué à l'occasion Rédhna Koubi, responsable à la direction de la formation et de l'enseignement professionnels. Pour Mohamed-Yazid Hembli, président de la chambre de l'agriculture, les bénéficiaires de cette opération ont bénéficié de formation assurée par les CFPA avec le concours de la coopérative El-Malika. Les jeunes désireux bénéficier de ce programme peuvent déposer leurs

demandes auprès des subdivisions de la conservation des forêts, a indiqué, de son côté, le conservateur des forêts, Belahoual Baroudi. L'apiculture peut occuper un grand nombre de diplômés des centres de formation, notamment les communes montagneuses et steppiques, a estimé le président de la coopérative apicole El-Malika, Moubarek Omrane. Aussi, 150 apiculteurs ont bénéficié, depuis début 2019, à des stages sur la plantation des plantes aromatiques et médicinales dont la lavande et le romarin en vue de promouvoir le développement de la filière apicole, a ajouté M. Omrane.

A. O.

Batna

Soutien matériel au profit de 577 agriculteurs pour la création d'unités d'élevage

Une opération d'octroi de soutien matériel au profit de 577 agriculteurs de différentes communes de la wilaya de Batna pour créer des petites unités d'élevage d'animaux, a été lancée au chef-lieu de wilaya. A cette occasion, le siège de la direction des services agricoles a abrité une cérémonie symbolique en présence des autorités locales et des cadres du secteur, au cours de laquelle des décisions d'attribution ont été octroyées à des agriculteurs, dans le cadre de cette opération, en plus de têtes de moutons, de vaches et de lapins ainsi que des ruches d'abeilles, et ce, en fonction des filières d'activité de chacun. Selon le directeur local des services agricoles, Samir Hamza, cette opération qui s'inscrit dans le cadre de l'arrêté

ministériel n° 365 du 14 avril 2018, relatif au soutien des éleveurs et des petits investisseurs afin de relancer le développement de l'agriculture et du développement rural, a bénéficié d'un montant estimé à 96,5 millions de DA, financé par le Fonds national de développement rural, relevant du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. «Cette initiative a permis à la wilaya de Batna de bénéficier de 360 unités d'apiculture au profit de 438 apiculteurs, 1 000 ovins au profit de 101 éleveurs, 100 bovins pour 330 éleveurs et 108 lapins de race améliorée pour 9 éleveurs», a-t-il précisé, ajoutant que l'opération a ciblé toutes les régions de la wilaya. Le même responsable a également souligné que cette initiative vise à

renforcer ce que le secteur agricole de la wilaya de Batna a concrétisé depuis des années en se classant notamment en première position en matière de production d'œufs, à raison de 12 milliards d'unités par an, ainsi qu'en arbres fruitiers, alors qu'elle occupe la seconde place concernant la production de pommes et de viandes blanches. Selon la même source, la wilaya est par ailleurs classée cinquième concernant la production de lait, et première pour sa collecte, tandis qu'elle occupe la sixième place s'agissant de la production de miel, et ce, tout en contribuant durant l'année 2018 au produit national brut (PNB) à raison de 200 millions de dollars.

APS

El-Oued

Attribution de plus de 1 420 unités de logements

AU MOINS 1 427 unités de logements, de différentes formules, viennent d'être attribuées dans la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris hier auprès des services de la wilaya. Ces unités, relevant de cinq formules d'habitat, concernent le logement de type public locatif, 140 unités attribuées dans la commune d'Oum-Tiour, le logement promotionnel aidé (100 unités) et le logement promotionnel public (25) attribuées au chef-lieu de wilaya. Pas moins de 1 000 parcelles de terrain destinées à l'auto-construction ont également été attribuées dans la commune d'El-Bayadha, en plus de 100 aides à l'habitat rural octroyées dans les communes de Hassi-Khelifa, Reguiba et Debila. De plus, 62 travailleurs du secteur de l'Education nationale ont bénéficié de logements de fonction sur un total de 123 unités devant être attribués dans les tout prochains jours, selon la même source.

R. R.

Libye

Des sénateurs américains interpellent Trump sur l'offensive de Haftar contre Tripoli

■ Quatre sénateurs américains ont exprimé, dans une lettre envoyée au président Donald Trump, leur préoccupation face à la détérioration de la situation en Libye, l'exhortant à soutenir un cessez-le-feu entre belligérants libyens et à réaffirmer le soutien des Etats-Unis au processus politique onusien.

Par Farid M.

« Nous sommes troublés par l'offensive militaire en cours menée par Khalifa Haftar et son armée nationale libyenne et préoccupés que cette campagne militaire ne menace les civils et ravive une guerre civile très violente », écrivent les sénateurs Robert Menendez, Lindsey Graham, Christopher Murphy et John Barraso dans cette lettre transmise fin mai au chef de la Maison-Blanche. Evoquant les interférences extérieures qui ont compliqué la situation en Libye, les sénateurs relèvent que le soutien « des acteurs régionaux » aux « différents acteurs politiques et milices » en Libye va « parfois à l'encontre des efforts des Etats-Unis ». Les quatre élus ont mis en garde contre « les répercussions significatives » de la crise libyenne sur « la sécurité régionale en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et au sud de l'Europe ». Alors que le président Trump a loué en avril « les efforts » du « chef l'armée nationale libyenne, Khalifa Haftar, dans la lutte anti-terroriste », les sénateurs soutiennent que la réduction de la menace terroriste en Libye « exige une panoplie de partenariats ». « Les Etats-Unis ont bâti un nombre de partenariats important en Libye, y compris avec le Gouvernement d'union nationale (GNA) qui a contribué à éliminer l'organisation de l'Etat Islamique à Syrte », rappellent-ils dans cette lettre en insistant sur la nécessité que les actions de la Maison-Blanche puissent soutenir « ces partenariats cruciaux ». Selon la presse américaine, le cabinet de lobbying Mercury Public Affairs pourrait être à l'origine de cette lettre, alors qu'il essaye de rallier

des membres influents du Congrès autour du Gouvernement d'union nationale (GNA) libyen après l'appui manifesté par la Maison-Blanche à Khalifa Haftar. Mercury Public Affairs a signé début mai un contrat de deux millions de dollars avec le GNA pour renforcer la position du gouvernement Fayez el Sarraj auprès de l'administration américaine. Peu de jours après la conclusion de cet accord, l'armée nationale libyenne a paraphé un contrat de deux millions de dollars avec la firme de lobbying américaine, Linden Government Solutions. Les deux camps rivaux se sont engagés dans une guerre de lobbying à Washington pour gagner le soutien des Etats-Unis.

F. M./APS



Tunisie

Adoption d'un projet de loi sur le transport du gaz naturel algérien à travers le pays

Le Conseil ministériel tunisien a adopté un projet de loi portant amendement de la loi relative au transport du gaz naturel algérien exporté à travers la Tunisie et fixant la redevance imposée sur les quantités transportées en faveur de la Tunisie, a indiqué un communiqué de l'Exécutif tunisien. Le Conseil ministériel a également adopté, selon la même source, un projet de loi relatif à l'approbation de la convention ayant trait à la gestion du gazoduc traversant la Tunisie. Le gouvernement tunisien s'emploie à la mobilisation de ressources fiscales à partir de l'exploitation du pipeline traversant la Tunisie et estimées aux alentours de 515 millions de dinars (MD) tunisiens en 2019,

sachant que ce montant était de l'ordre de 289 MD en 2010, selon des données sur le budget de l'Etat de l'année 2019. Le pipeline traversant la Tunisie relie les sites de production du gaz naturel en Algérie et à l'Italie, et est utilisé pour l'exportation du gaz naturel algérien vers l'Europe. Il s'inscrit dans le cadre d'un accord entre l'Italie, l'Algérie et la Tunisie, sachant que cette dernière a élaboré une feuille de route, depuis 2017, pour proroger le délai de l'accord avec l'Italie. Deux autres projets de lois organiques ont été adoptés, l'un concerne l'approbation de l'accord entre la Tunisie et le gouvernement français afin d'instaurer en Tunisie un bureau pour l'Agence française d'expertise

technique internationale (AFETI) et le deuxième avec les Etats-Unis dans le but d'améliorer la conformité de l'impôt sur les comptes étrangers.

La Tunisie remporte le prix de la meilleure huile d'olive 2019 à New York

L'huile d'olive tunisienne «Chemlali», connue sous le label «Olivko» a remporté, pour la première fois, le prix de la meilleure huile d'olive (extra vierge légère) dans le monde, sur 900 variétés de 300 enseignes commerciales ayant participé au concours mondial d'huile d'olive de New York. Plusieurs producteurs d'huile d'olive venant de 26

pays, dont 30 participations tunisiennes, ont concouru, sachant que le concours mondial de New York des producteurs de l'huile d'olive compte parmi les plus grandes compétitions en matière de qualité d'huile d'olive. Les lauréats de ce concours annuel sont une preuve de confiance de la meilleure huile d'olive vierge, dans le monde. «Olivko» a également obtenu deux médailles d'or dans les catégories «Chetoui» et «Blend» (mélange de plusieurs huiles), sachant que la Tunisie compte plus de 100 variétés de plants d'oliviers dont notamment Chemlali présente surtout dans les régions du Centre et du Sud. Au cours de ce même concours, la Tunisie a remporté 17 médailles d'or et d'argent, grâce à 14 variétés d'huile d'olive produites. Le propriétaire de la marque commerciale «Olivko», Karim Fitouri, a déclaré à la presse que ce couronnement prouve la réussite de l'huile d'olive tunisienne surtout pour cette variété (Chemlali) qui représente 70% des oliviers en Tunisie, mais reste encore marginalisée et n'occupe pas la place qu'elle mérite. Il a souligné l'importance de la participation aux concours internationaux dans le renforcement de la compétitivité, d'une part, et la consolidation de la confiance du consommateur et du client en le produit tunisien, d'autre part.

R. M.

Amel O.

Présidentielle en Mauritanie

L'opposition dit craindre un «hold-up» des imprimés

Quatre des cinq candidats de l'opposition en Mauritanie ont indiqué craindre l'éventualité d'un «hold-up» électoral lors de l'élection présidentielle du 22 juin, suite à l'attribution du marché de l'impression des bulletins de vote à une société mauritanienne appartenant à un proche du candidat du pouvoir, rapportent des médias. «Nous sentons les prémices de ce hold-up électoral», a déclaré l'opposant historique Mohamed Ould Moloud, qui s'exprimait vendredi soir aux côtés de l'ancien Premier ministre Sidi Mohamed Ould Boubacar, du militant anties-clavagiste Biram Ould Dah Ould Aheid et du journaliste Baba Hamidou Kane. Ces quatre

hommes, ainsi que l'expert financier Mohamed Lemine El-Mourteji El-Wavi, doivent affronter le 22 juin le candidat du parti au pouvoir, Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed. Ils ont appelé à la «mobilisation», alors que la présidentielle de 2014 avait été boycottée par les principaux partis d'opposition. Parmi leurs doléances, «le plus grave reste l'attribution du marché de l'impression des bulletins de vote à une imprimerie naissante, sans expérience, appartenant au président du patronat (Zeine El-Abidine Ould Cheikh Ahmed), qui collecte actuellement des fonds pour la campagne du candidat du pouvoir», a dénoncé Baba Hamidou

Kane, en exigeant «l'annulation de ce marché». Le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Mohamed Vall Ould Bellal, avait défendu le 28 mai la «légalité totale» du marché. «Six sociétés, dont cinq étrangères, y ont pris part, quatre ont été sélectionnées, dont la société mauritanienne qui l'a remporté parce que moins disante (financièrement) et présentant la qualité de papier et d'impression requise», a-t-il soutenu. La présidentielle mauritanienne devrait marquer la première passation de pouvoir entre un président sortant et son successeur élu dans ce pays désertique d'Afrique de l'Ouest.



Irak

Condamnation à mort de neuf Français jihadistes en une semaine

■ Deux Français ont été condamnés à mort hier en Irak, après le rejet des allégations de torture émises par l'un d'eux, portant à neuf le nombre de jihadistes français ayant écopé de la peine capitale en une semaine de procès qui font débat.

Rosa C.

Fodil Tahar Aouidate, 32 ans, et Vianney Ouraghi, 28 ans, ont été reconnus coupables d'appartenance au groupe État islamique (EI), crime passible de la peine capitale en Irak – que l'accusé ait ou non combattu.

En tout, 12 hommes transférés ensemble fin janvier de la Syrie vers l'Irak sont jugés à Baghdad depuis hier dernier.

Outre Fodil Tahar Aouidate et Vianney Ouraghi, sept autres Français – un Tunisien – un temps présenté comme Français – ont été condamnés à mort et deux autres Français seront jugés aujourd'hui devant le même tribunal antiterroriste de Baghdad, les autorités kurdes de Syrie qui les détenaient ne représentant pas un État et Paris n'entretenant pas de relations diplomatiques avec Damas.

Fodil Tahar Aouidate avait affirmé lors de sa première audience aujourd'hui avoir été frappé par ses interrogateurs «pour avouer ce qu'ils réclamaient». Hier, le juge a lu un rapport de la médecine légale qui conclut qu'il n'y a «pas de traces de torture sur son corps».

Selon Human Rights Watch (HRW), les procès irakiens présentent pas de «graves lacunes, dont la torture» avec l'emploi de «diverses techniques qui ne laissent pas de marques durables, comme frapper les suspects sur la plante des pieds et les simuler de noyade».

Cette semaine, cette ONG a exhorté la France à ne pas «sous-traiter la gestion» de ses ressortissants alors qu'elle a fermement exclu leur rapatriement et leur jugement sur son sol, réclamé par les avocats des familles.

Les opinions publiques en

Europe sont fortement hostiles au retour au pays des étrangers de l'EI.

La France se trouve donc devant un paradoxe : elle ne veut pas juger ses ressortissants mais elle ne veut pas que l'Irak les condamne à mort. Paris dit donc intervenir «au plus haut niveau» pour éviter qu'ils ne soient pendus – sans toutefois contester l'«équité» des procès.

Hier, la porte-parole du gouvernement français, Sibeth Ndiaye, a estimé que «la justice irakienne se fait dans de bonnes conditions, avec une défense qui est présente».

Les neuf Français et le Tunisien condamnés à mort depuis hier ont tous été assistés par des avocats commis d'office – à l'exception de deux ayant un avocat irakien et un avocat français.

Les avocats commis d'office ne les ont rencontrés et n'ont consulté leur dossier que quelques minutes avant leur unique audience. A plusieurs reprises même, le juge a dû intervenir car les questions de ces avocats allaient en fait à l'encontre de l'intérêt des accusés.

Depuis 2018, l'Irak a condamné plus de 500 étrangers de l'EI – hommes et femmes – mais aucun de ceux ayant écopé de la peine capitale n'a jusqu'ici été exécuté. Une Allemande a même vu sa peine commuée en prison à perpétuité en appel.



Les condamnés ont 30 jours pour faire appel.

Vianney Ouraghi – qui avait d'abord rejoint la branche d'Al-Qaïda en Syrie en 2013 avant de faire allégeance à l'EI un an plus tard – et Fodil Tahar Aouidate – décrit comme autoritaire, violent et prêt à mourir pour l'idéologie radicale de l'EI – sont, comme les autres avant eux, restés impassibles à l'annonce du verdict. «Oui, j'ai travaillé avec l'EI, mais je n'ai participé à aucun combat ni en Syrie, ni en Irak», a martelé Vianney Ouraghi.

Ce fils d'une Française et d'un franco-algérien, lunettes aux verres épais et bouc châtain clair, a indiqué être parti en Syrie avec Lyes Darani, condamné à huit ans de prison en France pour avoir voulu préparer un attentat à

son retour en 2013.

Marié à deux Syriennes, Vianney Ouraghi a plaidé n'avoir été qu'un «fonctionnaire administratif de l'EI», en charge «des veuves et des familles» de jihadistes.

Le juge lui a toutefois montré un document administratif de l'EI sur lequel il est enregistré comme «combattant».

Son audience, initialement prévue aujourd'hui a été avancée à hier. Celle de Fodil Tahar Aouidate a été de courte durée. Il avait déjà répondu longuement aux questions du juge aujourd'hui et à celles du renseignement puis du juge d'instruction pendant les quatre mois d'interrogatoires qui ont précédé son procès.

R. C.



Impuissance

Dialogue

Par Fouzia Mahmoudi

Donald Trump avait fait part au début de son mandat à la Maison-Blanche de son ambition de réussir à résoudre le conflit au Proche-Orient en y apportant un plan de paix solide et durable. Un projet en soi honorable malheureusement contrecarré par la propre politique du président Républicain qui a laissé de côté le rôle de médiateur habituellement dévolu à Washington pour endosser celui de champion des intérêts de la droite israélienne plus extrémiste et la moins ouverte au dialogue avec les Palestiniens et le reste de ses voisins. Aujourd'hui, le gendre et conseiller du président américain, Jared Kushner, était à Jérusalem il y a quelques jours pour discuter avec les Israéliens du plan des États-Unis pour résoudre le conflit avec les Palestiniens. La présentation de ce plan a été retardée en raison des élections israéliennes du 9 avril, et de nouveaux développements intérieurs en Israël semblent de nature à remettre en question sa publication. Jared Kushner a rencontré le Chef du gouvernement Benjamin Netanyahu mais aucun détail n'a été dévoilé concernant son emploi du temps. Jared Kushner, accompagné par Jason Greenblatt, l'envoyé de Donald Trump pour le Moyen-Orient, ainsi que par l'émissaire américain pour l'Iran Brian Hook, est le principal architecte de plan auquel la Maison-Blanche travaille depuis des mois sur le conflit israélo-palestinien. Les dirigeants palestiniens ont, sans surprise, déjà fait savoir qu'ils rejetaient le plan, affirmant que les démarches du président américain prouvaient un parti pris flagrant en faveur d'Israël. Devant l'incapacité de Benjamin Netanyahu à former une coalition gouvernementale après les élections d'avril, le Parlement israélien a voté pour sa propre dissolution mercredi soir, moins de deux mois après avoir été élu, et les électeurs seront à nouveau appelés aux urnes le 17 septembre. Le plan américain pourrait être considéré comme trop sensible pour être présenté pendant une nouvelle campagne électorale. La Maison-Blanche a prévu de présenter les 25 et 26 juin à Bahreïn le volet économique du plan. Deux pays du Golfe, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, puissances du Golfe alliées de Washington, ont annoncé leur participation. Les dirigeants palestiniens, eux, ne feront pas le déplacement. Ces derniers n'ont pas vraiment de raison de se sentir concernés par le plan de Trump qui semble les considérer comme des figurants hostiles dans le conflit israélo-palestinien, plutôt que comme l'une des deux parties avec laquelle négocier. Un dialogue est ainsi impossible tant que Trump sera à la Maison-Blanche, rendant la perspective d'un nouveau mandat du président milliardaire à la tête des États-Unis d'autant plus pénible pour des Palestiniens fatigués de leurs conditions de vie indignes et du traitement tout aussi abject qui leur ait réservé par l'État israélien et désormais également par Washington.

F. M.

Jérusalem

Heurts sur l'esplanade des Mosquées après la visite de nationalistes juifs

Des affrontements ont opposé hier des nationalistes juifs et policiers israéliens sur l'esplanade des Mosquées, après la visite de nationalistes juifs sur ce site ultrasensible, alors que l'État hébreu célèbre la prise en 1967 de Jérusalem-Est par son armée.

Troisième lieu saint de l'Islam, également révéralé par les juifs comme leur site le plus sacré, l'esplanade des Mosquées se trouve à Jérusalem-Est, partie palestinienne de la ville occupée depuis 1967 par Israël, qui l'a ensuite annexée. Les forces israéliennes contrôlent tous ses accès et y pénètrent en cas de troubles. Les juifs sont autorisés à venir sur le site pendant des heures précises, mais ne peuvent pas y prier, pour éviter d'attiser les tensions.

Des centaines de nationalistes juifs s'y sont rendus hier matin, en pleine fin du mois de jeûne musulman de ramadan. La police israélienne, qui interdit d'ordinaire les visites aux juifs sur l'esplanade durant les dix derniers jours de ramadan, les a

exceptionnellement autorisés hier. Cette visite a provoqué la colère de fidèles palestiniens, qui se sont barricadés dans la mosquée Al-Aqsa, d'où ils ont jeté des chaises et des pierres sur les forces de l'ordre, avant d'être dispersés, a rapporté la police israélienne dans un communiqué.

Les Israéliens célébraient hier la «journée de Jérusalem», commémorant la prise par leur armée lors de la guerre des Six Jours en 1967, de la Vieille ville, alors sous contrôle jordanien.

Selon le Waqf, la fondation musulmane sous contrôle jordanien qui administre l'esplanade des Mosquées, la police a utilisé des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes.

D'après le directeur de la mosquée Al-Aqsa, Omar Kaswani, 45 personnes ont été blessées, dont une grièvement, et sept arrêtées. «C'est une violation du statu quo», a-t-il dénoncé à l'AFP parlant des visites.

Le ministère des Affaires étrangères jordanien a dénoncé dans un communiqué «des viola-

tions flagrantes par Israël» sur le site d'Al-Aqsa, évoquant des «intrusions provocatrices d'extrémistes», qui ont «agressé des fidèles et des cadres du Waqf». Il a précisé avoir adressé une note à Israël pour qu'il mette fin à «ses pratiques provocatrices» dans les lieux saints.

Le calme est revenu, a déclaré de son côté le porte-parole de la police israélienne, Micky Rosenfeld à l'AFP.

Des dizaines de milliers de nationalistes israéliens devraient défiler plus tard dans le quartier musulman de la Vieille ville pour aller devant le mur des Lamentations, haut lieu du judaïsme, dans le quartier juif, sous l'enceinte de l'esplanade.

Les Israéliens célèbrent en cette journée la «réunification» de la ville, capitale «indivisible» d'Israël. L'annexion n'est pas reconnue par la communauté internationale, qui considère Jérusalem-Est comme occupée. Les Palestiniens veulent faire de la partie orientale de la ville la capitale de l'État auquel ils aspirent.

Oran

Soirée en hommage à Abdelkader Alloula

■ Une soirée culturelle en hommage à Abdelkader Alloula (1939-1994) a été organisée samedi à Oran, à l'initiative d'anciens compagnons du regretté dramaturge, venus commémorer, en ce mois de ramadhan, sa disparition survenue à la même date du mois sacré en 1994.

Par Adéla S.

La rencontre s'est tenue au siège de l'association socioculturelle locale «Santé Sidi El-Houari» (SDH), organisatrice de cet événement en collaboration avec la coopérative théâtrale «1^{er}-Mai» créée par Alloula dans les années 1980.

Des lectures de textes d'Alloula ont été proposées à cette occasion en présence du dramaturge et ex-directeur du théâtre régional d'Oran (TRO) Azri Ghaouti, et des comédiens Abdelkader Belkaïd, Fadéla et Brahim Hachemaoui, tous

membres de la coopérative «1^{er}-Mai».

La soirée-hommage a notamment permis d'évoquer le génie créatif du regretté dramaturge, et ce, à travers la lecture de certains de ses textes adaptés de nouvelles du romancier turc Aziz Nesin (1915-1995).

«La trame est structurée par un montage d'histoires abordant divers thèmes tels ceux de la liberté d'expression et du pouvoir», a déclaré Azri Ghaouti qui avait assuré la mise en scène de «Nesin oua Salatin» basée sur le texte d'Alloula.

Cette même pièce fut récompensée au festival international

des Journées théâtrales de Carthage (Tunisie) en octobre 2003, avant d'être jouée en 2004 au «Piccolo Teatro» de Milan (Italie) dans le cadre de la participation algérienne au Festival du théâtre euro-méditerranéen.

Pour rappel, la commémoration de feu Alloula a été marquée, en mars dernier, par la présentation au théâtre d'Oran, de deux productions consistant en de nouvelles versions de ses œuvres «Arlequin, valet de deux maîtres» et «El-Ajouad» (Les géneux).

Ces créations sont mises en scène respectivement par Ziani Cherif Ayad et Jamil



Benhamamouch et ce, dans le cadre de deux partenariats conclus par le théâtre d'Oran avec le Théâtre national d'Alger «Mahieddine-Bachtarzi» (TNA) et la Fondation «Abdelkader-Alloula». Alloula a été lâchement

assassiné par le terrorisme intégriste le 10 mars 1994 à Oran, au 27^e jour du ramadhan, alors qu'il se rendait à une conférence sur le théâtre au Palais de la culture.

A. S./APS

Il s'est éteint à l'âge de 88 ans

Le philosophe et académicien Michel Serres est mort

L'auteur des best-sellers «Les Cinq Sens», «Petite Poucette», «Le Gaucher boiteux», s'est éteint à l'âge de 88 ans, «entouré de sa famille».

C'était un philosophe comme on en fait trop peu, un bon vivant doublé d'un mauvais caractère, un amoureux des sciences et des saveurs, un esprit encyclopédique, un prodigieux manieur de mots, un grand penseur de tradition orale, un touche-à-tout de génie, un maître plutôt qu'un professeur, un arlequin, un comédien.

Michel Serres est décédé samedi 1er juin, à l'âge de 88 ans. «Il est mort très paisiblement à 19 heures entouré de sa famille», a déclaré son éditrice Sophie Bancquart.

Nombreux sont ceux, parmi ses anciens élèves, qui se souviennent encore de la façon dont il commençait ses cours : «Mesdemoiselles, Messieurs, écoutez bien, car ce que vous allez entendre va changer votre vie...». Et, en effet, il arrivait parfois qu'au sortir de ses cours la vie eût changé. Elle était tout à coup plus colorée, plus gaie.

Trouver un auditoire à sa mesure

Michel Serres était gai. Ou, du moins, faisait très bien semblant de l'être, comme il faisait aussi, par pur caprice, très bien semblant d'être en colère. Il n'ignorait rien des ressources du théâtre, sans avoir eu besoin, pour cela, de fréquenter le conservatoire.

Il était simplement né à Agen, le 1er septembre 1930, à la lisière de cette Gascogne qui a le théâtre dans la peau. Dans ce midi subtil, on naît «vedette», on ne le devient pas. Serres était né «vedette». Il ne lui restait plus qu'à trouver un auditoire à sa mesure.

Celui du Lot-et-Garonne ne tarde pas à se révéler trop exigü. Tant de choses sollicitent le jeune homme : mathématiques, rugby, musique... Et, surtout, le vent du large, les vastes nuages qui descendent la Garonne en direction de Bordeaux.

Michel Serres décide de naviguer. Puis, à peine admis à l'École navale, il réalise qu'il ne veut pas être militaire, ni piloter, sa vie durant, de paisibles cargos. Démission, retour au lycée. Khâgne parisienne. Entrée à l'École normale supérieure. Sa vocation ? Ce sera la philosophie. A l'agrégation, il est reçu deuxième.

Georges Canguilhem (1904-1995), qui règne sur la Sorbonne, le félicite sobrement : «A ce concours, le meilleur est toujours reçu deuxième. Ce fut naguère mon cas. C'est aujourd'hui le vôtre».

Une intuition lumineuse

Commence alors une carrière universitaire classique : un peu de province (Clermont-Ferrand), puis la capitale («pour le plaisir d'aller à Roland-Garros»), successivement à Paris-VIII et Paris-I. Commence aussi une longue série de livres. Une soixantaine au moins, en plus des cours – pour ne rien dire des articles et des conférences, innombrables.

Michel Serres écrit beaucoup, tous les matins, de l'aube (il se lève à 5 heures, quoi qu'il advienne) jusqu'à midi. Il écrit aussi facilement qu'il parle, avec le même accent gascon, le même souffle épique. Au risque d'en faire trop, et d'oublier, parfois, que les lois de l'écriture ne sont pas celles de l'improvisation orale.

Le premier livre, la thèse, paraît à un mauvais moment : 1968. Le Système de Leibniz et ses modèles mathématiques (PUF) n'est pas, cette année-là, l'événement qui retient l'attention. Il s'agit pourtant d'un grand travail, soutenu par une intuition lumineuse : contrairement à sa réputation de penseur dispersé, voire brouillon, le philosophe allemand (1646-1716) est un auteur parfaitement cohérent. Son œuvre est sous-tendue par un système. A l'intérieur de celui-ci, le plus petit opuscule, le moindre sous-système reproduit la structure de l'ensemble. Et ce dernier, à son tour, n'est qu'un miroir du monde – un miroir de ce vaste «manteau d'Arlequin» qu'est le monde. «Tout est toujours et partout la même chose, au degré de grandeur et de perfection près» : est-ce la devise d'Arlequin ou bien celle de Leibniz ? Ce sera, en tout cas, celle de Serres.

Brouiller les frontières

Reste à en éprouver la validité. Dans la thèse de 1968, la démonstration utilise un modèle mathématique : la théorie des ensembles. Michel Serres est ainsi l'un des premiers à introduire, dans le champ de l'histoire de la philosophie, la notion de «structure».

Il n'en faut pas plus pour qu'il se voie

rangé dans le camp «structuraliste» – lui qui déteste les modes, et a pour habitude de répéter que, à partir de 30 ans, «un philosophe qui se respecte doit cesser de lire ses contemporains». Structuraliste, Serres ? Disons qu'en bon élève de Gaston Bachelard (1884-1962), qui a été le directeur de son diplôme d'études supérieures, il se refuse à séparer les avancées de la pensée philosophique de celles de la pensée scientifique. Comme Leibniz, là encore, il a envie de brouiller les frontières, de dériver où bon lui semble, de redessiner, à sa façon, la carte de l'univers. C'est pourquoi, à nouveau, s'embarque. Mais c'est pour naviguer, cette fois, sur l'océan des livres et des savoirs.

De ce périple, les cinq premières étapes font date. La série des *Hermès* – cinq volumes qui s'égrènent de 1969 à 1980 (Minuit) – demeure son grand œuvre. Chacun de ces volumes est un recueil de textes brefs, placés, chaque fois, sous un titre distinct : *La Communication*, *L'Intertérence*, *La Traduction*, *La Distribution*, *Le Passage du Nord-Ouest*.

«Hermès»

Le philosophe ne jouit, ici, d'aucun privilège. Il n'est pas celui qui, le dos au mur, proclamerait la vérité dernière. Il n'est qu'un interprète, un «passeur», un «trafiquant», un «intermédiaire». Bref, un «Hermès».

Michel Serres n'est pas seul, à l'époque, à tenir ce genre de discours. Ses travaux entretiennent une certaine proximité avec ceux de Louis Marin.

Pourtant, malgré le succès d'estime des *Hermès* et de trois ou quatre autres livres qui leur sont contemporains (*Jouvenances*, Minuit ; *Feux et signaux de brume*, Grasset ; *Esthétiques*, Hermann ; *La Naissance de la physique*, Minuit, respectivement consacrés à Verne, Zola, Carpaccio et Lucrèce), la reconnaissance que Serres obtient ne lui semble pas à la hauteur de ses ambitions. A Paris-I, il n'est pas hébergé par le département de philosophie mais par celui d'histoire, où il enseigne l'histoire des sciences. Le Collège de France ne le coopte pas. Quand il en parle, une imperceptible amertume se glisse dans sa voix. Il finit même par se persuader, à tort, qu'il est le

grand «maudit» de la philosophie française.

Carrière américaine

Alors, il compense. D'abord, il gère sa carrière américaine. Depuis la fin des années 1960, il se rend fréquemment à l'université Johns Hopkins, à Baltimore, où l'invite René Girard (1923-2015). Puis, quand ce dernier quitte le Maryland, Michel Serres le suit sur la côte Ouest.

C'est à Stanford qu'a lieu, en septembre 1981, un mémorable colloque sur «l'auto-organisation», dont Serres est, le dernier jour, le conférencier vedette. Sommet californien d'une belle carrière, dont le principal bénéficiaire regrette, cependant, qu'elle ne dépasse pas le cadre des départements de français. Il est vrai que, en anglais comme en français, il parle toujours gascon. Et que sa propre indifférence à la philosophie anglo-saxonne ne facilite pas le dialogue.

Autre compensation : l'écriture. Michel Serres est, pour les éditeurs, une valeur sûre, entretenue par les articles amicaux d'une pléiade d'anciens élèves. Du coup, le philosophe ne sait plus s'arrêter. C'est dommage car, pour rester un genre «noble», l'essai suppose une exigence de rigueur qui, ici, tend à se relâcher au fil des ans. *Le Parasite*, ces deux textes curieusement «girardiens» que sont *Genèse* et *Rome* (tous trois chez Grasset), puis des ouvrages comme *Les Cinq Sens*, *L'Hémaphrodite*, *Statues*, *Le Contrat naturel* ou *Le Tiers-Instauré* (Grasset, Flammarion, François Bourin) ne peuvent pas ne pas décevoir – surtout ceux qui se souviennent des débuts du philosophe.

D'autres lecteurs, en revanche, apprécient sa façon de, se laissant prendre par sa réputation de séducteur, par son look (soigneusement entretenu) de vieux loup de mer, par ses tempes grisonnantes, son accent rocailleux – ainsi que par sa facilité à parler de toutes les choses connues, et de plusieurs autres encore.

Il n'est pas de grand voyageur qui ne s'égare, quelquefois, en chemin. Or Michel Serres fut un grand voyageur – ce qui lui permit d'être, aussi, un prodigieux conteur d'histoires. Il fut un philosophe comme on n'en fait plus trop. Et peut-être même, à sa façon, un sage. C'est de cela, de cela avant tout, que l'on se souviendra.

Roger-Pol Droit



CM U20

Osman choisi dans le staff du Nigeria

L'ALGÉRIEN Attaher Omer Osman a intégré le staff technique des U20 de la sélection nationale du Nigeria comme coach adjoint chargé de l'analyse vidéo.

Le natif d'Hussein Dey est qualifié pour les 1/8^e de finale de la Coupe du Monde de la catégorie avec les Aiglons qui sont de sérieux prétendants au sacre mais qui ont eu du mal à sortir du groupe D, devancés par l'Ukraine et les USA.

«Je vis une aventure exceptionnelle de haut niveau international remplie d'émotions, de rencontres très enrichissantes et

de partages avec des personnes venues du monde entier pour ce grand événement sportif. Hier, nous nous sommes qualifiés en accrochant un match nul contre le 1^{er} du groupe, ce qui fait que nous terminons parmi les meilleurs 3^e, ce qui nous qualifie pour les 1/8^es de finale», a déclaré l'Algérien au site actuafoot. Osman qui exerce aussi comme entraîneur U19 de l'Athlético Marseille a connu une autre expérience au niveau international en étant Analyste Vidéo pour la sélection Haïti A et Féminines U20 (qualification à la Coupe du Monde FEM 2018).

FC Naples

Fares sur les tablettes

LE NAPOLI recherche plusieurs alternatives pour renforcer le poste de latéral gauche la saison prochaine, et parmi les joueurs que les dirigeants veulent recruter figure le nom de Mohamed Fares.

Selon TuttomercatoWeb, le technicien Italien Carlo Ancelotti préfère voir Mohamed Fares sous les couleurs du Napoli la

saison prochaine. Le joueur qui est convoqué à la CAN a fait une très belle saison avec l'équipe de SPAL, ce qui a fait de lui l'un des bons éléments du Calcio sur le côté gauche en Série A cette saison. Auteur de 3 buts en championnat, il devrait partir vers une nouvelle direction la saison prochaine, lui qui a signé un contrat avec SPAL la saison écoulée.

Concours régional d'apnée indoor et tir sur cible subaquatique

Les athlètes d'Ocotopus et «Sidi Moussa Free dive» haut la main

LES ATHLÈTES des clubs Ocotopus d'Oran en apnée indoor et Sidi Moussa Free dive en tir sur cible se sont illustrés aux épreuves du concours régional d'apnée indoor et tir sur cibles subaquatiques, disputées jeudi et vendredi en soirée à la piscine de Boutléfis (Oran). Les apnéistes du club Ocotopus et ceux du Sport bleu d'Oran ont nettement dominé les deux épreuves d'apnée en pi-palme et

le 16 fois 25 mètres avec palmes endurance. Pour le tir sur cible subaquatique en biathlon, ce fut une domination du club amateur Sidi Moussa de Hai Sidi Okba d'Oran. L'athlète Habchi Chahine s'est emparé de la 1^{re} place avec 5.591 points devant son coéquipier Tchoulak Mohamed Redha avec 5.584 points et Nacer Mohamed du club Ocotopus en 3^e place avec 3.767 points.

Voile /Meeting international de la série Optimist Tipasa abritera la 2^e édition

LA DEUXIÈME édition du Meeting international d'Algérie, Série Optimist, se déroulera du 9 au 13 septembre à Tipasa (Ouest), a-t-on appris samedi auprès de la Fédération algérienne de voile, organisatrice de cet événement. «C'est le complexe touristique "La Corne d'Or" qui abritera ce meeting, auquel devraient participer une bonne centaine de jeunes athlètes», a anticipé l'instance fédérale à propos de cette compétition, réservée uniquement aux moins de 15 ans. Outre les athlètes nationaux, le

meeting devrait enregistrer la présence de «dizaines d'autres participants, venus d'Afrique, d'Europe et d'Asie» a encore précisé la FAV concernant cette compétition, dont la précédente édition s'était déroulée à Mostaganem. Cette année, les organisateurs ont jeté leur dévolu sur Tipasa, «pour faire connaître une autre partie des côtes algériennes», en promettant de «choisir un autre site lors de la prochaine édition», pour rester dans la même dynamique de faire découvrir le littoral algérien.

Ligue des Champions (retour): ES Tunis-Wydad Casablanca La Fifa et le TAS saisis par les Marocains

La Fédération marocaine de football a annoncé samedi qu'elle allait saisir la Fifa et le Tribunal arbitral du sport après la finale de la Ligue des champions d'Afrique perdue par le Wydad Casablanca et marquée par des incidents liés à l'assistance vidéo à l'arbitrage. «Nous avons décidé de saisir la Fifa et le TAS pour présenter toutes les réserves et documents concernant ce match», a déclaré le président de la Fédération marocaine, Fouzi Lekjaâ, cité par l'Agence de presse MAP. Après un match aller déjà mar-

qué par la controverse, la finale retour de la compétition, disputée vendredi soir à Radès, a tourné au fiasco. Alors que l'Espérance Tunis menait 1-0, l'égalisation du WAC a été invalidée par l'arbitre, visiblement pour hors-jeu. Les Marocains ont alors réclamé la vérification par la VAR. En vain : elle était hors service. Furieux, ils ont décidé de quitter la pelouse et quelques échauffourées ont éclaté, entraînant l'intervention des forces de l'ordre. L'ambiance s'est ensuite calmée, pour laisser place à une longue séquence de

temps suspendu, avec d'interminables palabres sur le terrain entre des officiels de la CAF, des membres des staffs et des deux équipes. Au bout d'une heure et demie d'interruption, l'expérimenté arbitre gambien Bakary Gassama a sifflé la fin définitive du match, désignant de fait l'Espérance Tunis vainqueur. Dans la foulée, la CAF a annoncé, «suite aux événements» et «l'arrêt du match», la convocation d'un «comité exécutif d'urgence mardi pour débattre des issues réglementaires à réserver à cette rencontre».

JS Kabylie

Mellal démarre son opération recrutement

■ A peine la saison achevée, le président de la JS Kabylie, Chérif Mellal, a débuté son opération recrutement pour renforcer le groupe en prévision de la Ligue des champions d'Afrique à laquelle l'équipe devra participer après avoir décroché la deuxième place au championnat de Ligue I.



Mellal souhaite monter une équipe solide

Par Mahfoud M.

Ainsi, le boss des Canaris a déjà enrôlé un joueur, à savoir l'attaquant de l'O Médéa, Toufik Addadi, qui a signé pour deux saisons. Ayant déjà fait un passage au NAHD, Addadi dispose d'une expérience assez importante qui devrait faciliter son intégration dans le club kabyle où il s'attellera à faire profiter les jeunes de cette expérience, surtout lors de cette compétition africaine. Mellal ne compte pas s'arrêter là, vu qu'il souhaite passer à la vitesse supérieure et engager d'autres éléments qui devront rejoindre les Jaune et Vert dans les prochains jours. L'essentiel

est que le président de la JSK souhaite bien fournir tous les postes pour, encore une fois, jouer les premiers rôles en championnat et pourquoi pas tenter de décrocher le titre national et aussi faire bonne figure en Ligue des champions d'Afrique qui reste une compétition culte pour le club qui l'a déjà remportée à deux reprises, bien sûr dans son ancienne version. Les gars de la ville des Genêts comptent engager des éléments d'expérience et c'est pour cela que les dirigeants ont pris attache avec des joueurs comme El Ouertani et Merbah du NAHD. Ainsi, le milieu de terrain du Nasria qui est en fin de contrat avec son club, est chaud à l'idée de rejoindre les Kabyles, alors

que le portier du même club est toujours lié et ne pourra donc s'engager que s'il ramène sa lettre de libération. Les Canaris sont également en contact avec l'attaquant de l'ES Sétif, Banouh, qui a laissé entendre aussi qu'il était très intéressé à l'idée de porter le maillot jaune et vert, de même que son coéquipier et ancien kabyle, Iboud. En tout cas, tout se fait avec le consentement de l'entraîneur français Franck Dumas qui veut des joueurs capables d'apporter ce plus avec cet effectif relativement jeune mais qui a quand même réussi l'exploit de prendre la deuxième place qualificative à la Ligue des champions d'Afrique.

M. M.

MC Oran

L'assemblée des actionnaires reportée

L'assemblée générale des actionnaires de la société sportive par actions (SSPA) du MC Oran, prévue hier, a été reportée à une date ultérieure, à un moment où tout l'entourage du club de Ligue 1 réclame une remise rapide en ordre dans la maison. Aucune explication n'a été donnée par le président Ahmed Belhadj du MCO à ce report, alors que les spéculations vont bon train dans les milieux de ce club quant aux véritables

intentions du patron oranais qui devrait justement acter son départ à l'occasion de cette assemblée, selon ses propres dires. Depuis près de cinq ans, soit depuis que Belhadj a été intronisé à la tête de la SSPA/MCO, les rapports entre les membres du Conseil d'administration n'ont jamais été au beau fixe. Le divorce est même consommé entre le président et la quasi-totalité de ses pairs dans ledit Conseil. D'ailleurs, aucune

réunion n'a été tenue et cela s'est répercuté sur l'équipe qui continue depuis plusieurs années de manger son pain noir. Raison pour laquelle, d'ailleurs, les supporters montent au créneau pour réclamer le départ de tous les actionnaires, surtout après que leur team est parvenue de justice à se maintenir parmi l'élite. Sur un autre registre, pas moins de six joueurs voient leurs contrats arriver à terme, parmi eux des titulaires à part entière, à l'image de Hlaimia, Mekaoui, Mansouri, Toumi et Gharbi. Des éléments-clés que la direction oranaise est censée prolonger rapidement leurs contrats, une éventualité difficile à réaliser au vu de la situation confuse que connaît le club phare de la capitale de l'Ouest. En revanche, treize éléments sont toujours liés au MCO, ce qui devrait faciliter la tâche des actuels ou futurs dirigeants, estime-t-on dans l'entourage de cette formation réputée pour son instabilité chronique aussi bien au sein de son effectif que sa barre technique.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Coupe d'Algérie / Finale CRB - JSMB

Saïdi au sifflet

L'ARBITRE Saïdi a été désigné dimanche par la Commission fédérale d'arbitrage (CFA) pour diriger la finale de la Coupe d'Algérie de football, prévue le 8 juin au stade Mustapha-Tchaker de Blida entre le CR Belouizdad (Ligue 1) et la JSM Béjaïa (Ligue 2).

«Saïdi sera assisté de

Zerhouni et Serradj, respectivement premier et deuxième juge-assistants, au moment où Achouri fera office de quatrième arbitre», selon un bref communiqué diffusé sur le site de la Fédération algérienne de football (FAF). Le coup d'envoi de la finale est prévu à 17h00.

R.S.

Permis de conduire biométrique électronique à points

Généralisation de la délivrance à travers le territoire national

L'OPÉRATION de délivrance du permis de conduire électronique biométrique à points a été généralisée à travers toutes les communes du pays depuis mardi dernier, indique dimanche le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.

Cette opération qui s'inscrit dans le cadre de «la stratégie du ministère visant la modernisation de l'administration et dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de l'administration électronique», vise en premier lieu «les nouveaux candidats aux permis de conduire et ceux

concernés par les nouvelles catégories», précise la même source.

Il sera, par la suite, procédé à partir du 25 juin 2019 à la délivrance du permis de conduire biométrique pour les citoyens détenteurs des anciens permis de conduire (format papier) et ceux concernés par le renouvellement, note le ministère qui souligne que «cette opération concernera comme première étape les communes de la wilaya d'Alger avant d'être généralisée progressivement à travers toutes les communes du territoire national».

Safy T.

Adrar

Découverte d'une cache d'armes et de munitions

UN DÉTACHEMENT de l'Armée nationale populaire, a découvert samedi, près des frontières algéro-maliennes à Adrar une cache d'armes et de munitions, indique dimanche un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert, le 1^{er} juin 2019, suite à une patrouille de fouille et de recherche menée près des frontières algéro-maliennes à Adrar en 3^e Région militaire, une cache d'armes et de munitions

contenant trois fusils semi-automatiques de type Simonov, un fusil à répétition, cinq obus de mortier de calibre 82 mm, ainsi que deux chargeurs et une quantité de munitions s'élevant à 453 balles de différents calibres», précise le communiqué.

Par ailleurs, «dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP a saisi, à Bordj Badji Mokhtar, trois groupes électrogènes et trois marteaux piqueurs, tandis que des garde-côtes ont saisi, à El-Kala, trois appareils de pêche illégale de corail».

H. Y.

Semi-marathon de Constantine

La 8^e édition annulée «faute de temps et de moyens»



La 8^e édition du Festival de semi-marathon de Constantine, initialement prévue le 22 juin, a été finalement annulée «faute de temps et de moyens», ont indiqué dimanche

les organisateurs.

«Nous avons le regret d'annoncer l'annulation de la 8^e édition du semi-marathon de Constantine, faute de temps et de moyens», selon un communiqué de la direction de M a w a h e b Athlétique de Constantine, club organisateur de cette compétition.

Les responsables de ce club ont tenu une réunion extraordinaire samedi pour évaluer la

situation, et après avoir pesé le pour et le contre, ils ont considéré que le temps était «trop insuffisant», aussi bien pour préparer ce semi-marathon d'un point de vue technique, que pour réunir la somme d'argent nécessaire à son organisation. Ils ont donc fini par annuler cette 8^e édition.

La direction de Mawaheb Athlétique de Constantine a tenu à s'excuser auprès de l'ensemble de la famille de l'athlétisme algérien pour cet imprévu et les désagréments qu'il lui aurait causés.

Racim S.

La nuit du doute



Djalou@hotmail.com

Commerce/Tout en renouant avec la grève

Les agents de contrôle menacent de perturber la permanence de l'Aïd

■ Les agents de contrôle commercial ont engagé, dimanche, une nouvelle grève qui se prolongera jusqu'à mercredi prochain, menaçant de perturber la permanence de l'Aïd El Fitr au cas où leurs revendications professionnelles ne sont pas satisfaites.

Par Dalil Y.

Le secrétaire général du Syndicat national des travailleurs du secteur du commerce (SNTC), Ahmed Allali, a précisé dans une déclaration à l'APS, que ce débrayage intervient dans le cadre de la poursuite du mouvement de grèves auquel a appelé le syndicat, en vue de concrétiser sur le terrain les engagements du ministère du Commerce, notamment en ce qui a trait à assurer la sécurité, le régime indemnitaire, le statut et la prime du Fonds de revenus complémentaire.

Les agents de contrôle en

grève s'abstiendront, durant l'Aïd (mardi et mercredi), d'effectuer les opérations de contrôle programmées pour s'enquérir du respect, par les commerçants réquisitionnés, de l'ouverture de leurs commerces, a ajouté le SG du SNTC qui tient le ministère «pleinement responsable de toute éventuel échec de la permanence».

S'agissant du fondement juridique pour la poursuite du débrayage, bien que le tribunal administratif l'ait jugé illégal, le SG a fait savoir que le syndicat a pris les mesures légales nécessaires pour faire appel de la décision devant le Conseil d'Etat, en déposant une requête aux fins de référé suspension, ce qui permet la poursuite de la grève jusqu'à ce que cette dernière soit tranchée définitivement.

Les agents de contrôle sont entrés en grève, la semaine écoulée (du 26 au 29 mai écoulée) pour la 2^e fois consécutive, une grève qui a connu «un taux de suivi de 80%», selon M. Allali qui a appelé le ministère à «entamer un dialogue sérieux avec les fonctionnaires et prendre en charge leurs revendications légitimes».

Néanmoins, le ministère du Commerce a qualifié ces taux d'«exagérés», car les adhérents au SNTC (relevant de l'UGTA), ne représentent que «31%» du nombre global des travailleurs, tandis que ce taux s'élève à «12%» pour le Snapap, section commerce d'après les

déclarations à l'APS du conseiller du ministre et chargé de communication, Samir Meftah. M. Meftah a rappelé, par là même, l'illégalité de cette grève après la décision ordonnant son arrêt immédiat et à laquelle le syndicat ne s'est pas conformé, ajoutant que l'appel introduit par le syndicat comporte des vices de procédures.

Il a indiqué que le ministère allait, face à cette situation, poursuivre en justice les personnes responsables de cette grève.

S'agissant de la permanence de l'Aïd, le responsable a minimisé les menaces du syndicat, au vu du «faible taux de suivi de la grève précédente, par rapport au nombre global des travailleurs», affirmant que «la responsabilité de la réussite de la permanence incombe, en premier, aux commerçants eux-mêmes et non aux agents».

«La permanence de l'Aïd se déroulera d'une façon ordinaire sans les grévistes, tout autant que les opérations de contrôle durant le ramadhan», a-t-il insisté.

Pour rappel, 60 362 commerçants seront réquisitionnés, par le ministère du Commerce, pour assurer la permanence de l'Aïd El Fitr, et garantir un approvisionnement régulier au profit des citoyens en matières et services de large consommation, avec une augmentation de 19% par rapport à l'année 2018.

D. Y.